

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents excusés : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE – PARCELLE ZE 2300 – CHEMIN DE RIBATEL.

Monsieur BEUVELOT, indique que, dans le cadre des régularisations liées à l'usage de certaines parcelles, il est nécessaire d'acquérir une parcelle située Chemin de Ribaté à Fumel, appartenant aux Consorts GOMEZ.

Il précise que le Cabinet de géomètres PANGEOT a été mandaté par M. et Mme GOMEZ dans le cadre de la vente de leur terrain et a réalisé un bornage qui induit une régularisation d'emprise.

Ce constat a été acté dans un plan de division et de bornage suite à un rendez-vous sur site le 15 mai 2025 ; plan joint en annexe.

Délibération n°94DL2025
Séance du Conseil Municipal du
18 décembre 2025

Il ajoute que M. et Mme GOMEZ, propriétaires, sont vendeurs de la parcelle cadastrée section ZE, numéro 2300, d'une superficie de 296 m², au prix de 10,00 €.

Il précise que cette parcelle sera classée dans le domaine public de la commune puisqu'elle est affectée directement au Chemin de Ribatet (voirie).

Il invite l'assemblée à se prononcer sur l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZE 2300 et pour laquelle le prix d'achat a été fixé à 10,00 €.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

1. approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro 2300 de la section ZE, d'une superficie de 296 m² sise Chemin de Ribatet à Fumel, dont le plan de division et de bornage est joint en annexe de la présente délibération ;
2. précise que cette acquisition se fera au prix de 10,00 € (dix euros) ;
3. approuve le classement de la parcelle ZE 2300 dans le domaine public de la commune, du fait de son affectation à l'usage du public (voirie) ;
4. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la commune ;
5. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune. ;
6. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 décembre 2025

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétariat de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).